

**SWISS EQUESTRIAN**

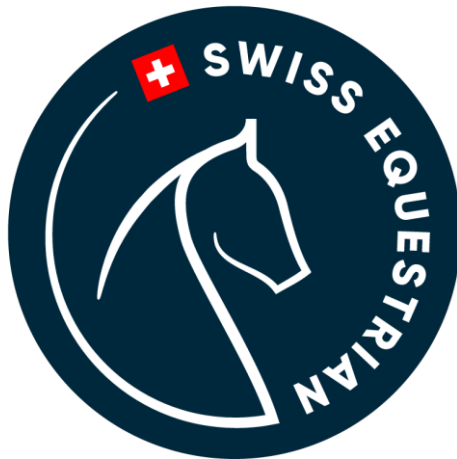
Postfach 726, Papiermühlestrasse 40H, CH-3000 Bern 22

+41 (0)31 335 43 43, info@swiss-equestrian.ch, swiss-equestrian.ch



# Règlement

## « Journée de la jeunesse »



Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 2024.

# **1. Généralités**

## **1.1. Bases / Champ d'application**

Le Règlement Journée de la jeunesse fixe les conditions et règle l'organisation des Journées de la jeunesse par les associations régionales (AR).

Dans la mesure où le présent règlement ne comprend aucune autre disposition, les versions valables du Règlement Général (RG) et du Règlement de Dressage (RD) de Swiss Equestrian s'appliquent pour l'organisation.

## **2. Dispositions en matière d'organisationResponsabilités**

Les AR organisent chaque année si possible au moins 4 Journées de la jeunesse, ainsi qu'une épreuve finale sous la responsabilité de la cheffe respective ou du chef respectif Dressage.

### **2.2. Avant-programmes / Inscriptions**

Avant leur envoi et leur publication, les avant-programmes doivent être soumis à la cheffe ou au chef du ressort Dressage concerné, ainsi qu'à la ou au délégué.e technique de Swiss Equestrian, ainsi qu'à Swiss Equestrian pour approbation. La publication se fait dans les organes des associations et/ou dans l'organe officiel de Swiss Equestrian.

### **2.3. Finance d'engagement**

La finance d'engagement doit être payée à l'organisateur avec l'inscription.

- Reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur et compétition équestre simple : CHF 25.00
- Dressage pour débutant·e·s et reprise de dressage : CHF 30.00

Les engagements se font exclusivement par l'intermédiaire du système d'engagements en ligne de Swiss Equestrian.

### **2.4. Classement**

Reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur et compétition équestre simple : classement par groupe.

Dressage pour débutant·e·s et reprise de dressage JJ : un classement par épreuve.

Dans toutes les catégories, la chute de la cavalière ou du cavalier et/ ou du cheval/poney entraîne l'élimination de la paire (selon RD).

### **2.5. Prix**

Flots à toutes et tous les partant·e·s.

Prix d'honneur à l'appréciation de l'organisateur.

### **2.6. Contributions**

Les AR soutiennent les épreuves relevant de ce règlement par une contribution financière fixée par les comités respectifs.

### **3. Dispositions relatives à la cavalière ou au cavalier et au cheval**

#### **3.1. Droit de participation des cavalières et cavaliers**

Toutes les cavalières et tous les cavaliers doivent être enregistrés auprès de Swiss Equestrian et leur enregistrement doit être activé pour l'année concernée (directives selon les catégories ci-dessous). Elles et ils doivent également être affilié·e·s à une société (obligation d'être affilié à une société). L'association TdJ compte aussi. Pour les enfants appartenant à cette association, le lieu de résidence est déterminant pour l'appartenance à l'association régionale.

La cavalière ou le cavalier ne peut participer que dans une catégorie lors de la « Journée de la jeunesse » d'une manifestation.

Aucun parcours HC n'est autorisé dans les épreuves JJ.

Le passeport du cheval doit être amené avec soi, il y a des contrôles de passeport !

Les numéros de tête sont obligatoires !

#### **Détermination de l'âge**

L'année de naissance fait foi. Exemple : en 2024, est considéré comme âgé de 16 ans celui qui est né en 2008, que ce soit en janvier ou en décembre).

#### **3.2. Reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur**

Ouverte pour les enfants de 4 à 9 ans sans licence, sans brevet cavalier mais inscrit·e·s dans la catégorie « débutant.e.s » Swiss Equestrian pour l'année en question.

Accompagnatrice ou accompagnateur : dès 16 ans

#### **3.3. Compétition équestre simple**

Ouverte aux jeunes et adolescent·e·s de 8 à 16 ans, sans licence, sans brevet cavalier mais inscrits dans la catégorie « débutant·e·s » Swiss Equestrian pour l'année en question.

#### **3.4. Dressage pour débutants JJ**

Ouvert aux jeunes et adolescent·e·s de 8 à 16 ans sans licence mais avec diplôme ou brevet cavalier.

La paire ne doit pas avoir plus de 15 points de gain en dressage à la clôture des engagements et ne doit pas avoir pris le départ à un niveau supérieur à FB 04/60. Les paires classées du 1er au 3e rang lors des deux finales de dressage pour débutants (finale régionale ou finale suisse) participent l'année suivante dans la catégorie exercices de dressage JJ.

#### **3.5. Reprise de dressage JJ**

Ouverte aux jeunes de 8 à 18 ans sans licence de dressage mais avec un brevet cavalier (BRK, BRD, SR).

Lors de la clôture des engagements, la paire doit avoir une somme maximale de points de dressage de 100 (finale : max. 160 PDD).

Remarque : cette épreuve ne génère aucun point.

## **4. Equipement des cavalières et cavaliers**

### **4.1. Généralités**

Le port du casque d'équitation avec fixation à trois points est également obligatoire sur la place d'entraînement.

Dans toutes les épreuves, la cravache est autorisée : Longueur de la cravache : cheval 120 cm (RD) poney 100 cm (RSP).

La protection dorsale est autorisée selon le règlement de Dressage.

### **4.2. Reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur**

Tenue d'équitation correcte et adaptée avec bottes ou bottines ou tenue de la société ; le haut avec au moins des manches courtes, gants. Les éperons sont interdits.

L'accompagnatrice ou l'accompagnateur porte une tenue adaptée (pas de costume fantaisie); chaussures adéquates, gants, cravache autorisée (max. 100 cm).

### **4.3. Compétition équestre simple**

Tenue d'équitation correcte et adaptée avec bottes ou bottines ou tenue de la société ; gants, éperons émoussés de max 2,5 cm autorisés (voir annexe II).

### **4.4. Dressage pour débutant.e.s JJ**

Tenue d'équitation correcte et adaptée avec bottes ou bottines ou tenue de la société ; gants, cravache autorisée, éperons émoussés de max 2,5 cm autorisés, (voir annexe II).

### **4.5. Reprise de dressage JJ**

Selon le règlement de Swiss Equestrian pour les programmes FB, excepté éperons, longueur max. 2,5 cm (voir annexe II).

## **5. Droit de participation des poneys /chevaux**

Ont le droit de participer les chevaux et les poneys à partir de 5 ans.

Tous les chevaux doivent être vaccinés selon les directives de Swiss Equestrian et – à l'exception des chevaux et poneys engagés dans les reprises avec accompagnatrice ou accompagnateur – ils doivent être inscrits au registre des chevaux de sport de Swiss Equestrian et leur inscription doit être activée pour l'année en cours.

Les étalons n'ont pas le droit de participer aux reprises avec accompagnatrice ou accompagnateur ainsi qu'aux compétitions équestres simples.

Le même cheval peut être engagé au maximum deux fois par jour (la reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur ne compte pas comme un départ).

Dans la reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur, dans la compétition équestre simple et dans le dressage pour débutant.e-s, deux cavalières ou cavaliers différent.e-s peuvent participer avec le même cheval (cela est également valable pour la finale).

## **6. Harnachement des poneys/chevaux**

### **6.1. Généralités**

Dans toutes les épreuves ; Bride / selle et filet selon le Règlement de Dressage Swiss Equestrian. Exception : une selle-coussin est autorisée dans la reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur.

### **6.2. Reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur**

Enrênements latéraux, enrênement fixe, enrênement à trois points et anti-glisse pour étriers autorisés (voir annexe I).

### **6.3. Compétition équestre simple**

Enrênements latéraux, enrênement fixe, enrênement à trois points et anti-glisse pour étriers autorisés (voir annexe I).

### **6.4. Dressage pour débutant·e·s JJ**

Enrênements latéraux, enrênement fixe ou enrênement à trois points autorisés (voir annexe I).

### **6.5. Reprise de dressage JJ**

Les enrênements sont interdits.

## **7. Programmes**

### **7.1. Reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur**

Exercices selon le programme de la reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur.

L'accompagnatrice ou l'accompagnateur adulte soutient uniquement l'enfant mentalement et verbalement. Dans l'idéal, la corde de sécurité attachée à l'anneau du filet ne devrait pas être tendue durant toute la reprise.

Le programme est dicté en continu par la ou le juge.

Taille du groupe : au maximum 6 cavalières et cavaliers.

### **7.2. Compétition équestre simple**

Exercices selon le programme de la compétition équestre simple.

Le programme est dicté en continu par la ou le juge.

Taille du groupe : au maximum 6 cavalières et cavaliers.

### **7.3. Dressage pour débutant·e·s JJ**

Exercices selon le programme de dressage pour débutant·e·s JJ.

Monter de mémoire ou reprise dictée (la présence du lecteur du programme doit être assurée par la cavalière ou le cavalier).

### **7.4. Reprise de dressage JJ**

Exercices selon le programme de la reprise de dressage JJ.

Monter de mémoire.

## **8. Qualification pour la finale régionale**

### **8.1. Reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur / Compétition équestre simple**

Sont qualifié·e·s les vainqueur·e·s des divers groupes pour autant qu'elle et ils ne soient pas déjà qualifié·e·s. Si la paire gagnante est déjà qualifiée, c'est la paire suivante qui est qualifiée.

### **8.2. Dressage pour débutant·e·s / Reprise de dressage JJ**

Le nombre de paires qualifiées est décidé chaque année en début de saison par les chef·fe·s des AR.

Si des cavalières et cavaliers déjà qualifiés se classent dans les premiers rangs synonymes de qualification, les prochain.e.s cavalières et cavaliers pas encore qualifiés avancent automatiquement. Une cavalière ou cavalier déjà qualifié·e montant un autre cheval ne peut en aucun cas prendre la place des cavalières et cavaliers suivants pour la finale. Cependant, le deuxième cheval est également inscrit sur la liste des qualifié·e·s. La cavalière ou le cavalier doit indiquer au plus tard le lundi avant la première épreuve du jour de la finale quel cheval elle ou il montera.

Si une paire déjà qualifiée dans le cadre de la « Journée de la jeunesse » se qualifie plus tard pour une autre finale de la « Journée de la jeunesse », la cavalière ou le cavalier doit immédiatement décider (soit le jour de la qualification) à quelle compétition finale elle ou il veut participer. Cela s'applique également à une cavalière ou un cavalier qui se qualifie pour la finale dans une autre association régionale sachant qu'une seule finale régionale peut être disputée par année.

### **8.3. Championnat de l'Association et liste des qualifié·e·s**

L'Association régionale peut dresser une liste séparée pour le Championnat de l'Association, si des cavalières et cavaliers membres d'une autre association y participent mais cela doit être annoncé dans les propositions.

La liste actualisée des qualifié·e·s est régulièrement publiée par les AR.

## **9. Qualification finale « Finale suisse »**

### **9.1. Nombre de qualifié·e·s pour la Finale**

Le nombre de qualifié·e·s pour la Finale suisse est l'affaire de la Commission des Associations de Dressage régionales. Il peut être différent au sein des Associations, la répartition sera décidée lors de l'assemblée du printemps.

### **9.2. Restrictions en raison des points**

- **Dressage pour débutant·e·s :**

Les points gagnés ultérieurement par une paire déjà qualifiée n'empêchent pas la participation à la finale.

- **Reprise de dressage JJ :**

Si une paire a plus de 100 points lors du jour de la finale, elle peut tout de même participer à la finale. Cependant, si elle a atteint plus de 160 points, elle n'a plus le droit de participer à la finale. La finance d'engagement est alors rétrocédée par l'organisateur. Le délai d'inscription de la finale est le lundi précédent le jour de la finale.

### **9.3. Changement de cheval / poney**

Pour la finale, il n'est pas possible de changer de poney/cheval.

### **9.4. La répartition dans les diverses catégories**

La répartition dans les diverses catégories ne se rapporte pas à une saison. Ainsi, une participation à la finale n'est possible que si la cavalière ou le cavalier n'est pas encore détentrice ou détenteur d'une licence/d'un brevet au moment de la finale.

Exception :

- **Compétition équestre simple :**  
L'obtention du brevet après la qualification pour la finale n'empêche pas une participation à la finale. Pour la participation à d'autres épreuves de qualification, la clôture des engagements fait foi.
- **Reprise de dressage JJ :**  
L'obtention d'une licence de dressage après la qualification pour la finale n'empêche pas une participation à la finale. Pour la participation à d'autres épreuves de qualification, la clôture des engagements fait foi, à savoir qu'au délai de la clôture des engagements, la cavalière ou le cavalier ne doit pas encore détenir de licence de dressage.

## **10. Juges**

### **10.1. Reprises avec accompagnatrice ou accompagnateur et les compétitions équestres simples**

On peut faire appel aux expert·e·s Equitation Swiss Equestrian, à un·e spécialiste de la branche équine/orientation monte classique avec brevet fédéral ou à un·e juge de dressage de Swiss Equestrian.

Pour les épreuves de qualification un·e seul·e juge suffit (mais deux juges sont recommandé·e·s) alors que pour les finales régionales et la finale suisse deux juges sont requis.

### **10.2. Epreuves dressage pour débutant·e·s et reprise de dressage JJ**

Le jury peut être composé de la manière suivante :

- Deux juges de dressages de Swiss Equestrian
- Un·e juge de dressage de Swiss Equestrian et un·e candidat·e juge de Swiss Equestrian
- Un·e juge de dressage de Swiss Equestrian et un·e expert·e Equitation de Swiss Equestrian
- Un·e juge de dressage de Swiss Equestrian et un·e professionnel·le du cheval avec CFC, orientation monte classique

### **10.3. Les notes suivantes sont valables pour les finales régionales ainsi que pour la finale suisse**

Les mesures suivantes ont été décidées afin d'éviter les classements ex-aequo lors de la finale aux rangs 1-3. Les notes des juges en C et en H sont additionnées lors de l'exécution des figures respectives selon les points suivants :

- **Reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur :**
  1. priorité position/figure 6
  2. priorité position/figure 5
  3. décontraction

- **Compétition équestre simple**
  1. priorité position/figure 9
  2. priorité position/figure 5
  3. décontraction
  
- **Dressage pour débutant-e-s JJ**
  1. priorité position/figure 20
  2. priorité position/figure 19
  3. décontraction
  
- **Reprise de dressage JJ**
  1. priorité position/figure 23
  2. priorité position/figure 22
  3. décontraction

#### **10.4. Divers**

Les associations régionales fournissent les juges pour la finale suisse. Les frais sont à la charge de l'AR. Le nombre de juges par association régionale est déterminé lors de la réunion de printemps de la Commission des Associations Régionales de Dressage (DRVK).

## **11. Entrée en vigueur**

Ce règlement entre en vigueur le 01.01.2024.



## Annexe I

### Utilisation et application des rênes auxiliaires et anti-glisse pour étriers autorisées

Les rênes auxiliaires ci-dessous sont autorisées à la Journée de la jeunesse.

Le matériau des rênes est secondaire (cuire, caoutchouc, plastique).



Rênes latérales fixes  
(Avec/sans anneaux en caoutchouc/  
nœuds coulants ou bien intégralement en  
caoutchouc autorisés)



Rênes latérales fixes avec poulie de gui-  
dage



Enrênement fixe à trois points



Enrênement fixe avec courroie d'attache  
à deux points

L'anti-glisse pour étriers illustré ci-dessous est autorisé pour la reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur et pour la compétition équestre simple lors de la Journée de la jeunesse.



anti-glisse pour étriers noir ou coloré en plastique solide

Les selles-coussins illustrées ci-dessous sont autorisées pour la reprise avec accompagnatrice ou accompagnateur lors de la Journée de la jeunesse.



## Annexe II

### Éperons

Les éperons autorisés à la Journée de la jeunesse sont les suivants :

Le matériau est secondaire (métal ou plastique)

- **Longueur des éperons de max. 2.5cm, la mesure est prise à partir de la botte !!**

